



## Lettre circulaire aux médecins

Luxembourg, le 6 mars 2020

Concerne: protection des professionnels de santé dans le cadre de l'épidémie COVID-19

Chères consœurs, chers confrères,

Suite à la réunion d'information au CHL de ce mercredi 4 mars, nous avons publié sur le site [www.covid19.lu](http://www.covid19.lu) les recommandations pour la protection du personnel de santé (y compris la partie concernant les médecins dentistes, qui était en élaboration). Nous vous recommandons d'en prendre connaissance.

Compte tenu des difficultés actuelles d'approvisionnement en équipement de protection individuelle, et comme mesure exceptionnelle initiale, nous avons décidé de libérer de notre réserve nationale la quantité de 100 masques chirurgicaux pour chaque médecin ou médecin-dentiste qui en fait la demande et qui exerce dans un cabinet médical ou dentaire privé.

Nous attirons votre attention sur le fait que, pour ce qui relève de l'activité hospitalière, la responsabilité de mise à disposition de l'équipement de protection individuelle nécessaire incombe à l'établissement auquel le médecin est agréé. Les masques distribués dans le cadre de cette mesure exceptionnelle ne sont donc pas destinés à l'usage hospitalier.

Les masques peuvent être retirés à la Villa Louvigny aux dates et heures suivantes :

Vendredi, 6 mars	12h00	19h00
Samedi, 7 mars	10h00	18h00
Dimanche, 8 mars	fermé	fermé
Lundi, 9 mars	8 h30	19h00
Mardi, 10 mars	8 h30	19h00
Mercredi, 11 mars	8 h30	19h00
Jeudi, 12 mars	8 h30	19h00
Vendredi, 13 mars	8 h30	19h00

Nous demandons à chaque médecin de signer un « **bon de réception** » dont vous trouvez le modèle en annexe. Vous avez également la possibilité d'envoyer une personne de votre choix à la Villa Louvigny pour retirer à votre place les masques. Cette personne devra remettre le bon de réception ci-joint, daté et signé par vous-même. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de regrouper vos retraits en cas de cabinets de groupe.

Finalement, nous nous permettons d'insister sur l'utilisation de ces masques dans le cadre strict des recommandations publiées par la Direction de la santé.

Comme annoncé mercredi soir, le Luxembourg participe à un effort de « joint procurement » avec les autres pays européens. Nous espérons ainsi obtenir une nouvelle fourniture de masques début avril, afin de reconstituer notre réserve nationale, et ceci malgré les restrictions d'exportation mises en place par plusieurs pays européens.

En fonction de l'évolution de la situation, nous déciderons d'autres mesures à prendre, dans l'intérêt de la protection du corps médical et des professionnels de santé

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Directeur de la santé

Dr. Jean-Claude Schmit